



**Monsieur Julien DENORMANDIE**  
Ministre de l'Agriculture et de  
l'Alimentation  
78 rue de Varenne  
75007 PARIS

LRAR

Le 14 mars 2022,

**Objet : Liste des cultures considérées non attractives pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs.  
Demande de suppression des céréales à paille, des légumineuses et de la vigne.**

Monsieur le Ministre,

Le triste contexte géopolitique actuel ne doit pas nous empêcher de penser le long terme :

- Tant au niveau européen avec le Pacte vert (cf. les Stratégies « Farm to Fork » et « Biodiversité ») qui, pour reprendre les mots de M. Timmermans « *fait partie de la solution et non du problème* »<sup>1</sup>,
- Qu'au niveau français avec le plan Pollinisateurs et la mise en œuvre du nouvel arrêté pour la protection des Abeilles et autres Pollinisateurs.

A ce titre, nos trois organisations sont d'ailleurs cosignataires de la lettre ouverte qui vous a été adressée le 10 mars dernier ainsi qu'au Président de la République française<sup>2</sup>.

Une identification fiable des cultures attractives pour les pollinisateurs est un préalable indispensable à l'efficacité de l'arrêté du 20 novembre 2021 « relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ».

---

<sup>1</sup> Débat du 07/03/2022 avec les eurodéputés de la Com ENVI sur le futur du Pacte vert et des effets attendus de la guerre en Ukraine.

<sup>2</sup> <https://www.greenpeace.fr/lettre-ouverte-25-organisations-environnementales-citoyennes-et-paysannes-denoncent-linstrumentalisation-de-la-guerre-en-ukraine-par-les-tenants-dune-agriculture-productiviste/>, le 10 mars 2022.



Lors de la consultation publique, qui s'est tenue du 21 novembre au 14 décembre 2021, nos organisations apicoles ont partagé leur expertise sur la liste élaborée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation des 14 cultures considérées comme non attractives pour les insectes pollinisateurs, dont vous trouverez l'argumentaire ci-dessous.

Nous contestons cette liste qui nie, par ailleurs, les travaux de différentes institutions scientifiques.

### **Récolte de miellat sur céréales à paille**

Lors des étés chauds, les abeilles récoltent sur les céréales à paille, en particulier sur le blé et l'orge, un liquide sucré appelé miellat, sécrété par les insectes piqueurs-suceurs comme les pucerons. Dans un contexte de dérèglement climatique, la production d'exsudats de miellat et leur récolte par les abeilles seront d'autant plus fréquentes. Les apiculteurs constatent d'ailleurs que les récoltes de miellats de diverses origines se multiplient.

**Le blé et l'orge sont donc des cultures à considérer comme attractives pour les abeilles et qu'il convient de retirer de ce projet de liste.** Autoriser les traitements sur les céréales à paille en période de production d'exsudats mettrait en danger les abeilles !

### **Récolte de pollen sur légumineuses**

Les abeilles mellifères (*Apis* spp.) ou sauvages (*Bombus* sp. et *Osmia* sp.) visitent également les cultures de légumineuses telles que le soja<sup>3</sup> <sup>4</sup>, la lentille et le pois protéagineux pour leur pollen. Des études scientifiques, réalisées au sein de pays grands producteurs de ces cultures (Brésil<sup>5</sup>, Argentine<sup>3</sup>, Amérique du Nord), démontrent l'augmentation des rendements grâce à l'activité pollinisatrice d'*Apis mellifera*.

Le soja est d'ailleurs une ressource nectarifère et pollinifère importante pour les abeilles dans certaines parties du monde, et entraînant la production de miel<sup>6</sup>.

---

<sup>3</sup> Bletter et al., 2018. Contribution of honeybees to soybean yield, *Apidologie*, 49:101–111, accessible en ligne: [DOI: 10.1007/s13592-017-0532-4](https://doi.org/10.1007/s13592-017-0532-4), consulté le 06/12/2021 ; Monasterolo et al., 2015. Soybean crops may benefit from forest pollinators. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 202, 217-222 ; de O Milfont et al., 2013. Higher soybean production using honeybee and wild pollinators, a sustainable alternative to pesticides and autopollination. *Environmental chemistry letters*, 11(4), 335-341

<sup>4</sup> EFSA, 2013. EFSA Guidance Document on the risk assessment of plant protection products on bees (*Apis mellifera*, *Bombus* spp. and solitary bees), *EFSA Journal*, 11(7):3295, consulté en ligne: <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.2903/j.efsa.2013.3295> (cf. Table D1)

<sup>5</sup> Chiari et al., 2005. Pollination of soybean (*Glycine max* L. Merrill) by honeybees (*Apis mellifera* L.), *Braz. arch. biol. technol.*, 48 (1) • Jan 2005, accessible en ligne: <https://doi.org/10.1590/S1516-89132005000100005>, consulté le 08/12/2021

<sup>6</sup> Fagúndez, G., 2016. Botanical and geographical characterisation of honeys in Diamante, Entre Ríos, Argentina. *Palynology*, 40(3), 308-321.



En France, le projet de recherche ToxPollen - impliquant l'Itsap et les centres de recherche publique tels l'Inrae et le CNRS<sup>7</sup>, a permis de mettre en évidence que le pollen de *Pisum sativum* se retrouve dans 13% des échantillons et peut représenter jusqu'à 66% du pollen collecté dans les trappes.

**Le soja, la lentille et le pois protéagineux sont donc des cultures attractives pour les abeilles, qu'il convient de retirer de ce projet de liste.** Autoriser les traitements sur ces légumineuses en période de floraison mettrait en danger les abeilles !

### **Récolte de pollen dans les vignobles**

Dans des conditions météo favorables, la vigne attire les abeilles durant 2 à 3 jours lors de sa floraison, selon l'EFSA<sup>8</sup>.

La visite des vignes par les abeilles a d'ailleurs été documentée dès 1959 par Louveaux<sup>9</sup>, puis par Hogendoorn et al. (2016)<sup>10</sup> aux États-Unis avec un bénéfice particulier pour certains cépages.

Le projet ToxPollen a également permis de mettre en évidence que le pollen de vigne se retrouve dans 3% des échantillons (toutes les colonies de l'étude n'étant pas placées dans des zones de vignobles)<sup>11</sup>.

Le projet SURVAPI<sup>12</sup> montre que le pollen de *V. vinifera* pouvait atteindre 40% d'un échantillon de pollens de trappe.

La tendance est au verdissement des vignobles : inter-rangs et bords de parcelles fleuris, plantation de haies... Toute cette flore spontanée ou semée (plantes messicoles, trèfles...) attire les abeilles mellifères et sauvages qui y trouvent des ressources alimentaires et/ou un habitat.

**La vigne nécessite donc d'être prise en compte dans cet arrêté**, car les abeilles sont fortement exposées aux produits phytosanitaires qui lui sont appliqués, qui se dispersent et contaminent les couverts végétaux attractifs, considérés comme zones de butinage.

En 2010, l'Association pour la Santé des Végétaux (AFPP, aujourd'hui Végéphyll) a publié une liste des cultures attractives pour les abeilles (travail réalisé en collaboration avec l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP – tout récemment devenue Phyteis), l'Acta, l'ITSAP et l'INRA entre autres),

---

<sup>7</sup> ToxPollen est le nouveau projet de l'UMT PrADE, coordonné par l'ITSAP-Institut de l'abeille et implique le CNRS (CEBC de Chizé) et l'INRAE (Unités APIS et Abeilles et Environnement). Conduit dans la Zone Atelier Plaine et Val de Sèvres (Deux-Sèvres), ToxPollen étudie la contamination du pollen collecté par les butineuses.

<sup>8</sup> EFSA, 2013. EFSA Guidance Document on the risk assessment of plant protection products on bees (*Apis mellifera*, *Bombus* spp. and solitary bees), *EFSA Journal*, 11(7):3295, consulté en ligne: <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.2903/j.efsa.2013.3295> (cf. Table D1)

<sup>9</sup> Louveaux, 1959. RECHERCHES SUR LA RÉCOLTE DU POLLEN PAR LES ABEILLES (*Apis mellifica* L). Les Annales de l'Abeille, INRA Editions, 1959,2(1)

<sup>10</sup> Hogendoorn et al., 2016. Cap removal by honey bees leads to higher pollen rewards from grapevine flowers, *Apidologie*, 47:671–678. DOI: 10.1007/s13592-015-0419-1

<sup>11</sup> Decourtye, 2021. *Comm. pers.*, 9/12/2021

<sup>12</sup> Projet SURVapi (SURVeiller les contaminations du milieu par les produits phytosanitaires via les matrices Apicoles Pour améliorer et réduire leurs utilisations) s'inscrit dans le cadre du plan Ecophyto.



parmi lesquelles figurent des cultures considérées aujourd'hui par le ministère de l'Agriculture comme non attractives. Notamment : le soja, les légumineuses fourragères et la vigne<sup>13</sup>. De même, les bonnes pratiques identifiées par les filières agricoles elles-mêmes recommandent que les traitements des cultures telles que les céréales à paille, le pois protéagineux ou la vigne, soient réalisés hors présence d'abeilles et de préférence de nuit<sup>14</sup>.

**Nous déplorons ce déni scientifique susceptible de contrarier l'objet de cet arrêté.**

**Nous vous demandons donc Monsieur le Ministre, de retirer de la liste des cultures non attractives pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs : le blé, l'orge, le soja, la lentille, le pois protéagineux et la vigne, dans la mesure où ces espèces végétales sont visitées par les pollinisateurs pour la récolte de miellat et de pollen, notamment.**

**Ne pas le faire mettrait encore un peu plus en danger la faune pollinisatrice, indispensable à la diversité et à la pérennité de nos ressources alimentaires.**

**Dans cet objectif, nous sollicitons de la part de vos services l'organisation au plus vite d'une réunion de concertation entre parties prenantes - dont les organisations apicoles.**

Dans l'attente d'une réponse favorable par retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

### **Signataires :**

**Frank ALÉTRU, Président du SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE**  
**Christian PONS, Président de L'UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANÇAISE**  
**Béatrice ROBROLLE, Présidente de l'association TERRE D'ABEILLES**

*Copie à :*

- *Cabinet de la Ministre de la Transition Ecologique Barbara Pompili*
- *Direction Générale de l'Alimentation, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation*
- *Direction Générale de la Prévention des Risques, Ministère de la Transition Ecologique*

---

<sup>13</sup> AFPP, 2010. Les abeilles butinent – Agriculteurs, apiculteurs, professionnels de l'agriculture, vous récoltez, protégeons-les, Novembre 2010, 6p.

<sup>14</sup> Accessible à : <http://protéger-les-abeilles.fnsea.com>. Consulté le 08/12/2021